

RESOLUTIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05/05/2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie le vendredi 05 mai 2017 à 17 heures 30 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2016, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs de Messieurs Younes BOUCHOUCHA, Rachid BEN JEMIA, Adel GRAR ainsi que ceux des sociétés AMEN BANK et COMAR (1^{er} et 2^{ème} siège) arrivent à échéance lors de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019 :

- M. Younès BOUCHOUCHA
- M. Slaheddine LADJIMI
- COMAR (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} siège)
- AMEN BANK

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- M. Mohamed MATHLOUTHI	2017
- M. Houcine BEN MESSAOUD	2017
- M. Taoufik CHERIF	2018
- PGI HOLDING	2018
- M. Younès BOUCHOUCHA	2019
- M. Slaheddine LADJIMI	2019
- COMAR (1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} siège)	2019
- AMEN BANK	2019

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Constatant l'arrivée à échéance du mandat du **Cabinet Mounir GRAJA**, commissaire aux comptes, lors de la présente assemblée, L'assemblée générale Ordinaire décide de nommer **Cabinet Mounir GRAJA** en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et des responsabilités occupées par Monsieur le Président du conseil, Monsieur le Directeur Général et par Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre du directoire ou du Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **3 104 837,173 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	3 104 837,173
Report à nouveau	0,000
Réserves légales (5%)	-155 241,859
Réserve Spéciale d'investissement	0,000
Bénéfice distribuable	2 949 595,314
Réserve pour toutes éventualités	2 949 595,314

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant total des dividendes à distribuer aux actionnaires à **un million cinq cent mille (1 500 000,000) dinars** et ce, par prélèvement sur les réserves pour toutes éventualités provenant des résultats des exercices antérieurs à 2014 et faisant partie des fonds propres distribuables en franchise de retenue à la source, par conséquent le nouveau solde des réserves pour toutes éventualités antérieures à 2014 se présente comme suit :

- Solde de la réserve pour toutes éventualités au 31/12/2013	:	2 913 730,599
- Dividendes de l'exercice 2016	:	-
		1 500 000,000
- Solde	:	1 413 730,599

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au 15 mai 2017.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2017 à **500 DT** par administrateur et par séance.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2017 à **12 000 DT** dinars bruts.

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION – HAYETT

SA au capital de 15.000.000 de dinars
Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.